

Papiers de corbeille

- Imprimés, revues, prospectus, publicité
- Avis de situation bancaire
- Documents reçus à titre consultatif et informatif
- Correspondance sans intérêt : lettres d'accompagnement, convocations aux séances, lettres d'excuses, cartes d'invitation, etc.
- Documents en double exemplaire (dossiers, rapports, correspondances, ...)
- Exemplaires en surnombre
- Brouillons après transcription du texte
- Epreuves d'imprimerie après publication du texte
- Pièces dites «Matériel» (stocks, brochures, circulaires en surnombre, etc. à l'intérieur des dossiers)